

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 65-2020**

### **Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

**Présents :** MM. ANTONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ

**Absents ou excusés**

**Avec procuration :** /

**Sans procuration :** /

**Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.**

### **Objet : Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020

Le Maire,

Daniel ANTONIN





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 66-2020**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020**

**Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ**

**Absents ou excusés**

**Avec procuration : /**

**Sans procuration : /**

**Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.**

**Objet : Adoption du compte rendu de la séance du 14 septembre 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020

Le Maire,



Daniel ANGONIN



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 67-2020**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

Présents : MM. ANTONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ

**Absents ou excusés**

**Avec procuration : /**

**Sans procuration : /**

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Modification de l'article 8 du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Par délibération n° 49-2020 en date du 7 juillet 2020, le Conseil Municipal a adopté par 25 voix pour et 2 contre, le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Après avis favorable unanime de la Commission Affaires Générales réunie le 3 décembre 2020, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de compléter l'article 8 par un dernier alinéa :

« ... Ce rapport étant considéré comme un document de travail dont le contenu peut être modifié ou supprimé au fil des dossiers, n'a pas à être diffusé à toute personne non membre du Conseil Municipal, par quelque moyen que ce soit ».

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020  
Le Maire,



Daniel ANTONIN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 68-2020

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020**

**Présents :** MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ

**Absents ou excusés**

**Avec procuration :** /

**Sans procuration :** /

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Dénomination de voies**

La dénomination de toutes les voies communales est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services de Secours et de la Poste et obligatoire pour obtenir la fibre optique.

Aussi, la Commission « Affaires Générales » réunie le 3 décembre dernier, propose d'attribuer les dénominations suivantes aux voies :

☞ nouvelle voie chemin de Rajat : Impasse du Coquelicot ;

☞ nouvelle voie avenue de l'Europe pour le lotissement « Les Jardins de l'Europe » : Impasse de la Roseraie.

Considérant les propositions de la Commission « Affaires Générales,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer les dénominations suivantes aux voies :

☞ nouvelle voie chemin de Rajat : Impasse du Coquelicot ;

☞ nouvelle voie avenue de l'Europe pour le lotissement « Les Jardins de l'Europe » : impasse de la Roseraie

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020

Le Maire,



Daniel ANGONIN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 69-2020**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

**Présents :** MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ

**Absents ou excusés****Avec procuration :** /**Sans procuration :** /

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote des budgets primitifs 2021**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption des budgets, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire rappelle que le détail des investissements sera étudié et débattu en Commission Finances dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif et que les crédits autorisés ne sont inscrits que pour palier à des réalisations urgentes.

Vu les crédits ouverts au budget 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 3 décembre 2020,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe les crédits avant le vote du BP 2021 et autorise M. le Maire, dans l'attente et jusqu'au vote du BP 2021, à mettre en œuvre les pouvoirs donnés par l'article L.1612-1 du CGCT relatifs aux dépenses d'investissement, ainsi qu'il suit :

***- Budget principal***

Libellé des chapitres	Crédits votés au budget 2020	Crédits autorisés avant vote du budget 2021 (25% de 2020)
20 - Immobilisations incorporelles	2 680 €	670 €
21 - Immobilisations corporelles	1 752 480 €	438 120 €
23 - Immobilisations en cours	798 410 €	199 602 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 553 570 €</b>	<b>638 392 €</b>

***- Budget annexe du service public de l'assainissement***

Libellé des chapitres	Crédits votés au budget 2020	Crédits autorisés avant vote du budget 2021 (25% de 2020)
23 - Immobilisations en cours	367 110 €	91 777 €
<b>TOTAL</b>	<b>367 110 €</b>	<b>91 777 €</b>

**- Budget annexe du service public de l'eau potable**

Libellé des chapitres	Crédits votés au budget 2020	Crédits autorisés avant vote du budget 2021 (25% de 2020)
23 - Immobilisations en cours	73 960 €	18 490 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 960 €</b>	<b>18 490 €</b>

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020  
Le Maire,

Daniel ANGONIN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 70-2020

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

**Présents** : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ

**Absents ou excusés**

**Avec procuration** : /

**Sans procuration** : /

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Modifications au tableau des effectifs - Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a créé un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Considérant que le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Isère de la Fonction Publique Territoriale a été consulté le 12 novembre 2020,

Considérant que l'agent titulaire du poste eu égard à sa valeur professionnelle et à son ancienneté peut bénéficier d'un avancement de grade,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020

Le Maire,

Daniel ANGONIN





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 71-2020

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020**

**Présents :** MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ

**Absents ou excusés**

**Avec procuration :** /

**Sans procuration :** /

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Modifications au tableau des effectifs - Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (31.5/35°) et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31.5/35°), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Par délibération en date du 8 juillet 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a créé un poste d'adjoint technique à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Considérant que le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Isère de la Fonction Publique Territoriale a été consulté le 12 novembre 2020,

Considérant que l'agent titulaire du poste eu égard à sa valeur professionnelle et à son ancienneté peut bénéficier d'un avancement de grade,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (31.5/35°), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31.5/35°), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020

Le Maire,

Daniel ANGONIN





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 72-2020**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020**

**Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ**

**Absents ou excusés**

**Avec procuration : /**

**Sans procuration : /**

**Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.**

**Objet : Modifications au tableau des effectifs - Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Par délibération en date du 29 septembre 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a créé un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Considérant que le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Isère de la Fonction Publique Territoriale a été consulté le 12 novembre 2020,

Considérant que l'agent titulaire du poste eu égard à sa valeur professionnelle et à son ancienneté peut bénéficier d'un avancement de grade,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020

Le Maire,

Daniel ANGONIN







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 73-2020

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

**Présents :** MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ

**Absents ou excusés**

**Avec procuration :** /

**Sans procuration :** /

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Modifications au tableau des effectifs - Suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet et création d'un poste d'agent de maîtrise principal territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Par délibération en date du 23 janvier 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a créé un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Considérant que le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Isère de la Fonction Publique Territoriale a été consulté le 12 novembre 2020,

Considérant que l'agent titulaire du poste eu égard à sa valeur professionnelle et à son ancienneté peut bénéficier d'un avancement de grade,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

- décide de créer un poste d'agent de maîtrise principal territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020

Le Maire,

Daniel ANGONIN





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 74-2020**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

**Présents :** MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ

**Absents ou excusés**

**Avec procuration :** /

**Sans procuration :** /

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Modification au tableau des effectifs – création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps non complet (90 %), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le poste d'intervenant sportif à l'école élémentaire Louis Pasteur est occupé depuis quelques années par un agent non titulaire.

Considérant que cet agent a été admis au concours externe d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et afin de se conformer à la législation,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'Educateur Territorial des Activités physiques et Sportives à temps non complet (31.5/35°), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020  
Le Maire,

Daniel ANGONIN





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 75-2020

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

**Présents :** MM. ANTONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mme GROS. MM. BRICOUT. BURGER. Mme CARUSO-LOPEZ. M. CLEMENT. Mme COUTET. M. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. M. GROS. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. ROGNARD. Mme SOLNON. MM. TALPIN. TOURNIÉ

**Absents ou excusés****Avec procuration :** /**Sans procuration :** /

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois communaux seront inscrits au budget primitif 2021,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le tableau des effectifs portant situation au 01/01/2021 :

**- PERSONNEL PERMANENT**

Cadres d'emplois	Grades	Nombre emplois	Durée hebdomadaire de travail
<b><u>Filière administrative</u></b>			
Attachés (détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS catégorie 2000 à 10000 habitants)	Attaché principal	1	TC
Rédacteurs	Rédacteur principal de 1 <sup>o</sup> classe	1	1TC
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal 1 <sup>o</sup> cl.	2	TC
	Adjoint administratif principal 1 <sup>o</sup> cl.	1	TC (1 TP 90 %)
	Adjoint administratif	2	TC
		7	
<b><u>Filière technique</u></b>			
Techniciens	Agent de maîtrise principal	2	TC
Agents de maîtrise	Adjoint technique principal 1 <sup>o</sup> classe	8	TC
Adjoint techniques	Adjoint technique principal 2 <sup>o</sup> classe	5	3TC et 2TNC (25/35° & 31.5/35°)
	Adjoint technique	4	
		19	TC 1 TNC (31.5/35°) dispo.conv. Perso non pourvu

<b>Filière sanitaire et sociale</b> Agents spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal 1° classe ATSEM principal 2° classe	1 3 <hr/> 4	1TC 3 TC
<b>Filière sportive</b> Educateurs des activités physiques et sportives	ETAPS	1	1TNC (31.5/35°)
<b>Filière police municipale</b> Agents de PM	Brigadier-chef principal	2	TC
<b>- PERSONNEL SAISONNIER</b>			
<b>Filière sportive</b> Educateurs des activités physiques et sportives Opérateurs des activités physiques et sportives	ETAPS 2° classe (MNS) Opérateur des APS (Adjoint MNS)	2 1	TC TC
<b>Filière technique</b> Adjoints techniques	Adjoint technique (vestiaires piscine & services techniques)	3	TC
<b>- PERSONNEL NON PERMANENT</b>			
<b>Filière technique</b> Entretien bâtiments	Adjoint technique 1 apprenti	1 <hr/> 1 2	TNC

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 21 décembre 2020  
Le Maire,

Daniel ANGONIN

